

Règlement de fonctionnement du Chx Snowboard

Les règles de fonctionnement d'une association sportive nous amènent à rédiger ce présent règlement interne.

Le club de snowboard « Chx Snowboard » est une association... Membres du bureau, entraîneurs, licenciés, parents... c'est une équipe partageant la même passion et les mêmes objectifs : découverte de l'activité, préparation à la compétition, compétition, préparation au haut niveau, d'une discipline historique et olympique. Une discipline qui véhicule des valeurs de respect, de partage, de dépassement de soi et d'humilité .C'est avec les forces de tous sans exception que nous pourrons faire vivre la section...

L'adhésion au Chx Snowboard implique le respect du présent règlement de fonctionnement, des statuts du club des sports de Chamonix, du règlement intérieur du club des sports de Chamonix, du règlement de la FFS, des dirigeants, des entraîneurs, des règles d'utilisation des installations sportives mises à la disposition du club...

Tout licencié et parent de licencié se doit de s'investir et de participer aux différentes actions menées par le club durant la saison sportive (compétitions, entraînements, réunions, pots...).

La présence des licenciés et de leurs parents, pour les mineurs, est indispensable à l'assemblée générale. Ils seront avisés par convocation, dans la mesure du possible, 15 jours avant la date de cette réunion.

Tout comportement antisportif, agression verbale envers qui que ce soit sera sanctionné : exclusion de l'entraînement suivant ou de la compétition ou pour une durée plus longue suivant la décision du bureau de la section, de la commission sportive du club des sports ou éventuellement du bureau du club des sports de Chamonix.

Les entraîneurs sont souverains dans leurs décisions. Ils sont également responsables des jeunes qu'ils encadrent durant les entraînements ou les compétitions. Les licenciés doivent faire preuve de discipline, de respect et d'assiduité...

La délivrance des licences se fera après signature du présent règlement par les licenciés et par les parents des licenciés mineurs.

Les licenciés et leurs parents doivent se tenir au courant du programme de la saison et de toute autre information. Un site a été mis en place pour permettre à tous de mieux communiquer :

<http://www.chxsnowboard.com/>

Vous êtes toutes et tous invités à venir vous y inscrire afin de l'animer et de rendre cet outil aussi convivial qu'utile.

Compétitions : Pour la participation aux compétitions, voir directement avec l'entraîneur concerné. Afin de participer à l'utilisation des minibus et aux frais engendrés par le déplacement ainsi que pour les inscriptions aux courses, il sera demandé une participation financière.

Vous serez informé de l'organisation le plus tôt possible par l'entraîneur.

Pour récompenser les jeunes sélectionnés pour la finale des Championnats de France en fin de saison, le chxsnowboard prend à sa charge tous les frais.

Afin d'être équitable vis-à-vis de tous nous ne prendrons pas en charge un jeune qui serait débiteur en fin de saison de « cotisation, Achat, Inscriptions, courses ... »

Tenue : La tenue du Chx Snowboard (Appartenance au club et respect vis à vis de notre partenaire !) est obligatoire pendant les entraînements et compétitions. Le non respect de cette obligation pourra entraîner l'exclusion de l'entraînement.

Les articles ci-dessus ne sont pas exhaustifs, ils sont les bases nécessaires au bon fonctionnement du club. Ils pourront faire l'objet de modifications chaque saison.

Le présent règlement établi par les dirigeants du Chx Snowboard entrera en vigueur dès le début des entraînements physiques de la saison 2018 2019.

Les licences doivent être retirées directement au secrétariat du club des sports après signature du responsable de l'enfant si mineur. Nous vous tiendrons au courant de la date de retrait des licences (courant octobre).

Les inscriptions seront prises en compte après remise de la feuille d'inscription complétée et signée pour acceptation du présent règlement par le licencié et les parents, du paiement de la cotisation accompagné d'un certificat médical, et de l'autorisation parentale.

Ce règlement de fonctionnement a été adopté par le comité directeur du Chx Snowboard en date du 18 aout 2018

Chamonix le 18 aout 2018

La présidente

Pour le chxsnowboard
Laurence Leleu